

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191021-0000020771-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2019

Réception par le Préfet : 22/10/2019

Publication : 28/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Communication

au Conseil départemental

Séance du lundi 21 octobre 2019
N° CD-2019-4-12-4

COMMUNICATION COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES ACTIONS EN JUSTICE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article L 3221-10-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations accordées au Président du Conseil départemental,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-4 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

➤ Donne acte à la Présidente de la communication relative à la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice pour la période du 1er février 2019 au 31 août 2019.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Acte est donné